



VERSION CORRIGEE 01/03/2018

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

NOTE EXPLICATIVE

**PLACEMENT DE PAVILLONS MODULAIRES POUR CLASSES DE MATERNELLE
SUPPLEMENTAIRES POUR L'ECOLE KAMELEON**

**RUE ROPSY CHAUDRON 7
1070 ANDERLECHT**

1. Présentation

Suite à un rapport négatif de « Kind en Gezind » L'école Kameleon doit quitter son emplacement actuelle. Étant donnée que le bâtiment Curo-Hall qui a le statut d'équipement scolaire est libre, la Commune d'Anderlecht a décidé d'accueillir l'école Kameleon dans ce bâtiment.

Les classes de primaires seront accueillies à l'étage du bâtiment. Les classes de maternelles devraient s'installer au rez-de-chaussée. Néanmoins, le rez-de-chaussée de Curo-Hall est actuellement occupé par des associations.

L'objectif principal de ce projet est d'installer, pour deux ans maximum, les classes de maternelle dans des pavillons qui seront posés dans la cour de Curo-Hall.

Cette solution permet à l'école Kameleon d'une part d'accueillir ses élèves dans un bâtiment apte à accueillir un enseignement scolaire et d'autre part les deux parties (maternelle et primaire) restent ensemble sur le même site.

2. Implantation



Les pavillons seront placés dans la cour du bâtiment Curo-Hall qui se trouve dans **une zone d'équipement d'intérêt collectif ou de service public**. Actuellement, il n'existe pas de place de parking et cet espace n'accueille aucune fonction précise. Après l'installation des pavillons, l'espace restant de la cour deviendra la cour de récréation pour les élèves.

Le pavillon s'implante parallèlement à la limite de la parcelle, de manière à laisser un maximum d'espace libre dans la cour. Cet élément sur plots, ne demande aucune intervention au niveau du sol et n'a donc aucune emprise au sol.

Cette installation temporaire contient quatre classes de maternelles qui chacune sont capable d'accueillir 24 élèves.

